

AP Prefecture
Révision allégée n°1 du PLU
du Pays de Cunhat
063-200070761-20240321-2024-21_03_18-DE
PLAN DE ZONAGE
CUNHAT 2024

PRESCRIPTIONS :

- Changement de destination
- Emplacement réservé
- Mises à préserver
- Orientation d'aménagement et de programmation
- Cadrement de paysage (patrimoine) à protéger ou à valoriser
- Répliquable
- Terrain cultivé
- Vergers
- Zone Humide
- Zone Natura 2000
- Servitudes pédonnaires à préserver

ZONAGE :

- Ud : Zone urbaine mixte et densité de type centre-bourg
- Uc : Zone urbaine résidentielle à caractère diffus ou en extension des bourgs
- Ue : Zone urbaine réservée aux activités artisanales, commerciales et industrielles
- Uih : Zone de hameaux urbains pouvant accueillir des constructions pour l'habitation
- Uir : Zone urbaine d'équipements à vocation touristique
- Ua : Zone d'activités
- Uai : Zone à urbaniser à vocation artisanale
- 2AUa : Zone à urbaniser à vocation économique à la condition que la zone 1AUa soit préalablement remplie
- A : Zone agricole
- N : Zone naturelle
- Nc : zone de carrière
- NL : Zone de loisirs
- Nv : Zone naturelle possédant une biodiversité ou des paysages d'intérêt communautaire

Plan local d'urbanisme intercommunal
Plan local d'urbanisme Intercommunal (PLU) du Pays de Cunhat approuvé le 23 juin 2016.

Révisions et modifications :
Modification simplifiée n°1 en date du 8 février 2018.
Révision allégée n°1 approuvée en date du 21 mars 2024.
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 21 mars 2024.

bcainsight
Bureau d'Urbanisme REALITES
34, Rue Georges Truffaut
92010 Nanterre
Tél : 01 77 07 07 09
Email : urbanisme@realites.fr www.realites.fr

